

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2022**

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**31 DÉCEMBRE 2022**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>Pages</u>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1-3
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉ</b>	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DE L'ACTIF NET	6
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	8-13



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (l'« Association »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



**2.**

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;

.../3



**3.**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

McCay Duff LLP  
McCay Duff LLP  
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 6 avril 2023

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS PLANIFIÉS**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2022**

	<u>Bureau national</u>	<u>Chapitres</u>	<u>Fondation de l'ACPDP</u>	<u>Total 2022</u>	<u>Total 2021</u>
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Encaisse	873 644 \$	188 720 \$	1 200 324 \$	<b>2 262 688 \$</b>	1 638 024 \$
Placements à court terme (note 4)	-	45 000	-	<b>45 000</b>	10 000
Comptes débiteurs	106 790	-	132 501	<b>239 291</b>	93 023
TVH à recevoir	-	-	132 056	<b>132 056</b>	62 101
Frais payés d'avance	<u>50 814</u>	<u>-</u>	<u>35 376</u>	<b><u>86 190</u></b>	<u>91 178</u>
	1 031 248	233 720	1 500 257	<b>2 765 225</b>	1 894 326
<b>PLACEMENTS À LONG TERME</b> (note 4)	-	45 000	-	<b>45 000</b>	30 000
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 5)	7 725	-	-	<b>7 725</b>	9 644
<b>ACTIFS INCORPORELS</b> (note 6)	<u>25 550</u>	<u>-</u>	<u>23 098</u>	<b><u>48 648</u></b>	<u>2 452</u>
	<u><b>1 064 523 \$</b></u>	<u><b>278 720 \$</b></u>	<u><b>1 523 355 \$</b></u>	<u><b>2 866 598 \$</b></u>	<u><b>1 936 422 \$</b></u>
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Comptes créditeurs et charges à payer	73 458 \$	-	28 214 \$	<b>101 672 \$</b>	73 676 \$
Versement de la taxe de vente à payer	16 718	-	-	<b>16 718</b>	19 376
Produits reportés (note 7)	503 860	-	828 026	<b>1 331 886</b>	439 751
Dû au Fondation de l'ACPDP (par le bureau national) (note 1)	58 694	-	(58 694)	-	-
Dû aux chapitres (par le bureau national) (note 1)	22 780	( 22 780)	-	-	-
Dette à court terme (note 8)	<u>60 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b><u>60 000</u></b>	<u>-</u>
	735 510	( 22 780)	797 546	<b>1 510 276</b>	532 803
<b>DETTE À LONG TERME</b> (note 8)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b><u>-</u></b>	<u>60 000</u>
	-	-	-	<b>3 020 552</b>	592 803
<b>ACTIF NET</b>					
Non affecté	179 013	301 500	215 809	<b>696 322</b>	733 619
Fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne (note 9)	150 000	-	150 000	<b>300 000</b>	150 000
Fonds Volonté de faire affecté à l'interne (note 9)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>360 000</u>	<b><u>360 000</u></b>	<u>460 000</u>
	<u>329 013</u>	<u>301 500</u>	<u>725 809</u>	<b><u>1 356 322</u></b>	<u>1 343 619</u>
	<u><b>1 064 523 \$</b></u>	<u><b>278 720 \$</b></u>	<u><b>1 523 355 \$</b></u>	<u><b>2 866 598 \$</b></u>	<u><b>1 936 422 \$</b></u>

Approuvé au nom du conseil :

\_\_\_\_\_  
Directeur

\_\_\_\_\_  
Directeur

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS PLANIFIÉS**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

	<u>Bureau national</u>	<u>Chapitres</u>	<u>Fondation de l'ACDP</u>	<u>Total 2022</u>	<u>Total 2021</u>
<b>PRODUITS</b>					
Adhésions et parrainage à la campagne Volonté de faire	-	-	1 330 496 \$	<b>1 330 496 \$</b>	1 457 782 \$
Dons	-	-	484 685	<b>484 685</b>	371 728
Congrès	439 133	-	-	<b>439 133</b>	308 874
Cours de formation et programme de désignation	26 274	-	313 903	<b>340 177</b>	175 101
Frais d'adhésion	333 335	-	-	<b>333 335</b>	349 863
Offres d'emploi	42 610	-	-	<b>42 610</b>	36 490
Événements de chapitre	-	24 764	-	<b>24 764</b>	26 661
Commandites Un héritage à partager et autres	-	19 154	-	<b>19 154</b>	24 370
Intérêts et autres	13 460	4 896	-	<b>18 356</b>	13 078
Aide gouvernementale	-	-	-	-	18 353
	<u>854 812</u>	<u>48 814</u>	<u>2 129 084</u>	<b><u>3 032 710</u></b>	<u>2 782 300</u>
<b>CHARGES</b>					
Campagne Volonté de faire	-	-	1 422 680	<b>1 422 680</b>	958 870
Personnel	418 738	-	273 264	<b>692 002</b>	646 551
Congrès	365 638	-	-	<b>365 638</b>	231 760
Administration	60 171	61 400	29 222	<b>150 793</b>	162 677
Honoraires professionnels	111 191	-	36 899	<b>148 090</b>	84 889
Repas, voyage et hébergement	41 112	-	44 391	<b>85 503</b>	329
Collecte de fonds	-	-	69 847	<b>69 847</b>	60 501
Événements de chapitre	-	39 387	-	<b>39 387</b>	2 958
Frais d'adhésion et honoraires	10 183	-	18 495	<b>28 678</b>	19 549
Loyer	10 620	-	6 201	<b>16 821</b>	35 764
Un héritage à partager	-	568	-	<b>568</b>	19 899
Parrainages	-	-	-	-	17 360
	<u>1 017 653</u>	<u>101 355</u>	<u>1 900 999</u>	<b><u>3 020 007</u></b>	<u>2 241 107</u>
<b>PRODUITS (CHARGES) NETS (NETTES) POUR L'EXERCICE</b>	<u>( 162 841)\$</u>	<u>( 52 541)\$</u>	<u>228 085 \$</u>	<b><u>12 703 \$</u></b>	<u>541 193 \$</u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS  
PLANIFIÉS**

**ÉTAT DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉ**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

	<u>Bureau national</u>		<u>Chapitres</u>	<u>Fondation de l'ACDPD</u>			<u>Total 2022</u>	<u>Total 2021</u>
	<u>Non affecté</u>	<u>Fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne</u>	<u>Fonds Volonté de faire affecté à l'interne</u>		
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	191 130 \$	150 000 \$	364 785 \$	177 704 \$	- \$	460 000 \$	<b>1 343 619 \$</b>	802 426 \$
Produits (charges) nets (nettes) pour l'exercice	( 162 841)	-	( 52 541)	228 085	-	-	<b>12 703</b>	541 193
Bourses du congrès	24 413	-	( 24 413)	-	-	-	-	-
Frais d'administration	99 782	-	-	( 99 782)	-	-	-	-
Frais d'administration - Campagne Volonté de faire	9 198	-	-	( 9 198)	-	-	-	-
Parrainages	31 000	-	-	( 31 000)	-	-	-	-
Subventions de chapitre	( 29 669)	-	29 669	-	-	-	-	-
Transferts pour le symposium du chapitre	<u>16 000</u>	<u>-</u>	<u>( 16 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	( 12 117)	-	( 63 285)	88 105	-	-	<b>12 703</b>	541 193
Transfert au fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne	-	-	-	( 150 000)	150 000	-	-	-
Transfert du fonds Volonté de faire affecté à l'interne	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>100 000</u>	<u>-</u>	<u>(100 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE - À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u>179 013 \$</u></u>	<u><u>150 000 \$</u></u>	<u><u>301 500 \$</u></u>	<u><u>215 809 \$</u></u>	<u><u>150 000 \$</u></u>	<u><u>360 000 \$</u></u>	<u><u>1 356 322 \$</u></u>	<u><u>1 343 619 \$</u></u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>AFFECTATION/UTILISATION DE LA TRÉSORERIE</b>		
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Produits nets pour l'exercice	12 703 \$	541 193 \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
- amortissement	<u>3 209</u>	<u>4 222</u>
	15 912	545 415
 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
- comptes débiteurs	( 146 268)	( 20 994)
- TVH à recevoir	( 69 955)	( 41 298)
- aide gouvernementale	-	32 562
- frais payés d'avance	4 988	( 15 125)
- comptes créditeurs et charges à payer	27 996	34 077
- versement de la taxe de venter à payer	( 2 658)	9 559
- produits reportés	<u>892 135</u>	<u>48 426</u>
	<u>722 150</u>	<u>592 622</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	( 1 290)	( 4 484)
Acquisition d'actifs incorporels	( 46 196)	-
Variations des placements (nets)	<u>( 50 000)</u>	<u>-</u>
	<u>( 97 486)</u>	<u>( 4 484)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produit de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>60 000</u>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE</b>	624 664	648 138
Situation de la trésorerie – au début de l'exercice	<u>1 638 024</u>	<u>989 886</u>
<b>SITUATION DE LA TRÉSORERIE – À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u>2 262 688</u></u> \$	<u><u>1 638 024</u></u> \$

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2022**

**1. ORGANISATION**

L'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (l'« Association ») a été constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'Association a pour but de soutenir la philanthropie en favorisant le développement et la croissance des dons planifiés en faisant ce qui suit : développer les connaissances et offrir de l'éducation; sensibiliser et promouvoir la philanthropie; créer des liens et faciliter les partenariats; et s'engager dans des dialogues nationaux et influencer les politiques publiques. Aux fins de l'impôt sur le revenu canadien, l'Association est considérée comme un organisme sans but lucratif, qui est exonéré d'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En avril 2016, l'Association a créé la Fondation de l'ACPDP, dont le but est de promouvoir et de maintenir l'efficacité et des normes de pratique élevées dans les domaines des dons planifiés, des collectes de fonds et d'autres services philanthropiques au profit du public. La Fondation de l'ACPDP a été constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Association a le pouvoir d'élire et de révoquer les membres du conseil d'administration de la Fondation de l'ACPDP. Toutes les transactions entre les deux organisations sont reflétées en tant que transactions interfonds dans l'état consolidé de l'actif net.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, la Fondation de l'ACPDP a assumé la direction et la responsabilité des activités d'éducation et a engagé l'Association en vertu d'une convention d'agence pour offrir des cours et des webinaires en son nom. Une entente de service est également en place pour recouvrer les coûts administratifs, de communication, de marketing, de développement de fonds et de services financiers fournis par l'Association à la Fondation de l'ACPDP.

Les montants dus à la Fondation de l'ACPDP et/ou aux chapitres, ou par la Fondation de l'ACPDP et/ou les chapitres, à la fin de l'exercice ne portent pas intérêt et ne comportent pas de conditions de remboursement particulières.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions comptables de l'Association vont comme suit :

(a) Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les restrictions liées sont réglées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2022**

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

(a) Constatation des produits (suite)

Les produits des événements de chapitre et du congrès sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'événement ou du congrès a lieu. Les produits de la conférence comprennent les frais d'inscription et les commandites.

Les produits des cotisations sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés.

Les produits des cours de formation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le cours donné a lieu.

Les produits de parrainage sont comptabilisés au prorata des avantages connexes qui ont été reçus par le parrain par rapport aux avantages totaux disponibles grâce au parrainage.

Les revenus d'offres d'emploi sont comptabilisés sur la période pendant laquelle l'offre d'emploi est active.

(b) Comptabilités par fonds

Le Fonds du bureau national rend compte de l'actif, du passif et de l'actif net, y compris l'actif net non affecté et le fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne, du bureau national, ainsi que les produits et les charges des activités nationales.

Le Fonds des chapitres rend compte de l'actif, du passif et de l'actif net des chapitres, ainsi que des produits et des charges liés aux activités et initiatives locales des chapitres.

Le Fonds de la Fondation de l'ACPD rend compte de l'actif, du passif et de l'actif net, y compris l'actif net non affecté, le fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne et le fond Volonté de faire affecté à l'interne, de la Fondation de l'ACPD, ainsi que les produits gagnés et les charges engagées par la Fondation de l'ACPD, comme décrit à la note 1.

(c) Immobilisations corporelles, actifs incorporels et amortissement

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont comptabilisés au coût à l'acquisition moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé comme suit :

Équipement informatique	30 %	méthode de l'amortissement décroissant
Équipement de bureau	20 %	méthode de l'amortissement décroissant

Durant l'année d'acquisition, la moitié des taux susmentionnés est utilisée.

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE (suite)

(c) Immobilisations corporelles, actifs incorporels et amortissement (suite)

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'un actif pourrait s'être déprécié. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable nette à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. S'il est déterminé que la juste valeur ou le coût de remplacement de l'actif est inférieur à sa valeur comptable nette, la dépréciation qui en résulte est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. Toute perte de valeur comptabilisée n'est pas reprise.

(d) Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

(e) Biens et services contribués

L'Association bénéficie des services de nombreux bénévoles qui ont apporté des contributions importantes. Étant donné que ces services ne sont normalement pas achetés par l'Association et qu'il est difficile de déterminer leur juste valeur, la valeur de ces services n'est pas reflétée dans les présents états financiers. Les biens et services contribués sont comptabilisés lorsqu'une juste valeur peut être raisonnablement estimée et lorsqu'ils seraient utilisés dans le cours normal des activités et auraient autrement été achetés.

(f) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Association se composent de l'encaisse, des placements, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et charges à payer et dette à court terme.

*Évaluation*

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la comptabilisation initiale.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2022**

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE (suite)**

(f) Instruments financiers (suite)

*Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Le montant de la dépréciation ou de la reprise ultérieure est comptabilisé aux résultats.

**3. RISQUES FINANCIERS ET CONCENTRATIONS DE RISQUES**

La direction est d'avis que l'Association n'est pas sujette à des risques importants liés aux risques de marché, de liquidité, de crédit, de change ou de taux d'intérêt résultant de ses instruments financiers. Il n'y a eu aucune modification des expositions au risque depuis l'exercice précédent.

**4. PLACEMENTS**

Le solde des placements à court terme comprend des placements en CPG avec des taux d'intérêt allant de 0,6 à 1,8 % et des dates d'échéance allant du 28 février au 2 octobre 2023 (en 2021, de 0,5 à 1,7 %, du 28 février 2022 au 30 septembre 2022).

Le solde des placements à long terme comprend des placements en CPG avec des taux d'intérêt allant de 0,8 à 3,0 % et des dates d'échéance allant du 28 février 2024 au 21 avril 2027 (en 2021, de 0,6 à 1,9 %, du 28 février 2023 au 30 septembre 2026).

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>
Équipement informatique	43 341 \$	37 731 \$	5 610 \$
Équipement de bureau	18 276	16 161	2 115
	<u>61 617 \$</u>	<u>53 892 \$</u>	<u>7 725 \$</u>
			<u>9 644 \$</u>

**6. ACTIFS INCORPORELS**

Le solde des actifs incorporels comprend les frais de développement du site web, qui sont partagés entre le bureau national et la Fondation de l'ACPD. Puisque le site web n'était pas disponible pour utilisation en date du 31 décembre 2022, aucune charge d'amortissement n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2022**

**7. PRODUITS REPORTÉS**

Les produits reportés se rapportent aux cotisations d'adhésion reçues s'appliquant aussi à l'année suivante; aux frais de cours, aux frais du congrès, aux parrainages et aux événements payés à l'avance.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Bureau national		
Frais de conférence et parrainages	332 397 \$	240 462 \$
Cotisations des membres	<u>171 463</u>	<u>167 985</u>
	<u>503 860</u>	<u>408 447</u>
Fondation de l'ACDP		
Cours de formation	114 849	21 995
Campagne Volonté de faire	<u>713 177</u>	<u>9 309</u>
	<u>828 026</u>	<u>31 304</u>
	<u><u>1 331 886</u></u> \$	<u><u>439 751</u></u> \$

**8. DETTE À COURT TERME**

L'Association a reçu un prêt de 60 000 \$ du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC »). Le prêt CUEC ne comporte pas d'intérêt jusqu'à la date d'échéance initiale du 31 décembre 2023. À partir de la période commençant le 31 décembre 2023 jusqu'à la date d'échéance prolongée du 31 décembre 2025, le prêt aura un taux d'intérêt annuel de 5 %.

Selon l'accord de prêt à terme du CUEC, si au moins 40 000 \$ du montant du prêt sont remboursés d'ici le 31 décembre 2023, le solde restant sera annulé. La direction a l'intention de rembourser le montant minimum en 2023. À cette date, la portion du prêt faisant l'objet d'une remise sera comptabilisée dans les produits.

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2022**

**9. ACTIF NET AFFECTÉ À L'INTERNE**

Le fonds de stabilité de réserve est une réserve affectée à l'interne par le conseil d'administration pour couvrir les obligations légales minimales en cas de déficit de trésorerie imprévu ou de circonstances inhabituelles, ou pour investir dans les priorités stratégiques de l'Association au-delà des ressources disponibles des opérations générales. Tout ajout ou retrait de la réserve est effectué avec l'approbation du conseil d'administration.

Le projet Volonté de faire est un effort national d'éducation du public conçu pour inspirer plus de Canadiens à avoir un impact significatif sur les causes qui leur tiennent à cœur, avec un don dans leur testament à une œuvre de bienfaisance. Le but du fonds Volonté de faire affecté à l'interne est de fournir un soutien financier aux dépenses de la campagne dans le cas où les adhésions à la campagne et les parrainages seraient insuffisants, ou pour le redéveloppement de la campagne future.

**10. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés dans un effort de conformité avec la présentation des états financiers en cours.